



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



RAPPORT ANNUEL 2008

Rapport de gestion de

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Pour les exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de Gestion

INTRODUCTION

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers vérifiés d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can », « la Société », ou « AFA ») pour la période terminée le 31 août 2008 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2007, de même qu'avec la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 12 décembre 2008.

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR (www.sedar.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garanti que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer. Les lecteurs sont donc informés de ne pas placer une confiance induite dans ces énoncés prospectifs.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que Société Canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibia, qui offrent la possibilité de développer des ressources de classes mondiales.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Selon les termes de l'entente, Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est approximativement 2,5 millions \$ US. Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation du vaisseau et payer la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme est estimé à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de ce solde est sujet à des options de paiements approuvées par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006, et ce, par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats continuent et permettront la finalisation de la planification détaillée de la phase d'échantillonnage en vrac en 2008 qui consistera en l'extraction d'environ 319 larges échantillons de 10 mètres carrés chacun.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%. Le 27 septembre et le 20 novembre 2007, deux rapports de progression sur les Caractéristiques 8 et 17 ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits avant et durant la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de l'année fiscale 2008. Ce rapport permet à la Société et au contracteur de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au cours de l'année 2008, la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais de l'ordre de 9 mois pour le départ du vaisseau du chantier naval.

Une cédule révisée de travaux détaillée sera publiée quand le vaisseau sera au port à Cape Town en Afrique du Sud où il est attendu le ou vers le 5 janvier 2009. Le vaisseau demeurera à Cape Town pour approximativement 2 mois au cours desquels seront installés à bord l'outil d'échantillonnage, l'usine de récupération de minerai et pour procéder à des tests d'échantillonnage et de récupération.

Le début de la seconde phase de notre programme de délimitation de ressources incluant l'échantillonnage en vrac est prévue pour le second trimestre de 2009 et le programme devrait s'étaler sur une période de 45 jours. Le but du programme complet est de délimiter des ressources diamantifères sur au moins deux caractéristiques du Bloc J, et ce, en conformité avec la norme NI 43-101.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation («CRC») selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie.

Suite à cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la Société qu'elle considère que CRC s'est retirée de l'entente d'option.

Cette situation a offert à la Société l'opportunité d'entreprendre une révision stratégique de ses options relatives au potentiel de développement du projet Haib. En octobre 2004, la Société avait publié un rapport technique 43-101 sur le projet Haib. Ce rapport confirme que la ressource indiquée historique dans les zones à haute teneur totalise 292 millions de tonnes à 0,46% Cu, ce qui excède 2,9 milliards de livres de cuivre in situ. L'objectif de la révision était d'identifier les options de la Société à la lumière des cours du cuivre plus élevés depuis la dernière révision du projet en 2005.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. En conséquence de cette nouvelle entente d'option, Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008.

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes terminées le 31 août 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, et 2003.

	FISCAL 2008	FISCAL 2007	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003
	31/08/08	31/08/07	31/08/06	31/08/05	31/08/04	31/08/03
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	1,342,972	1,550,848	1,231,729	954,713	1,011,394	799,809
Perte avant radiations	1,295,762	1,483,957	1,265,234	1,038,142	1,055,289	882,920
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.010	0.010	0.010	0.012	0.014	0.010
Perte nette	1,295,762	1,483,957	1,265,234	6,849,562	4,835,086	891,676
Perte nette et perte nette diluée par action	0.010	0.010	0.010	0.080	0.060	0.010
Actif à court terme	391,827	1,923,044	687,679	345,862	93,217	160,148
Actif total	7,084,557	8,232,960	5,238,097	4,738,641	10,053,595	13,451,968
Passif à court terme	484,791	526,430	211,638	133,084	938,334	974,476
Sommes à payer aux administrateurs	368,985	458,038	513,980	356,042	812,162	239,913
Avoir des actionnaires	6,230,781	7,248,492	4,512,479	4,249,515	8,303,099	13,451,968

Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année fiscale 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété en 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 de Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses concurrents. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans dans la mise en œuvre de son programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en développement.

Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a ré-activé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année fiscale 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique de M. Dick Foster a remis à jour tous les données et rapports des programmes d'exploration conduits précédemment au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101 qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

De plus, au cours de l'année 2008, Société a dû subir les délais de la conversion du vaisseau "DP Trenchsetter" pour le "MV DP The Explorer", un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseau ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marin, a créé des délais de l'ordre de 9 mois pour le départ du vaisseau du chantier naval.

Tous les coûts directs reliés à la conversion du "MV DP The Explorer" sont à la charge de IMDH. La Société a encouru des dépenses générales et administratives d'approximativement 900 000 \$ pendant cette période de 9 mois. Quand il sera opérationnel, ce vaisseau sera le seul vaisseau d'échantillonnage marin de sa classe de haute technologie disponible dans le monde. Sans l'entente de 2006 avec IMDH, la Société n'aurait pas accès à un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie avec des conditions d'affrètement aussi avantageuses.

Pendant cette période, la Société a convenu d'une entente avec Deep-South et Teck Cominco pour le développement du projet de cuivre Haib en Namibie. Ce projet offre un potentiel significatif à long terme et la valeur ajoutée devrait se refléter au fur et à mesure de son développement.

Information financière sélectionnée pour les périodes terminés le 31 août 2008 et 2007

Les frais généraux et les pertes avant radiation et les pertes nettes au courant de la période terminée le 31 août 2008 ont été de l'ordre de 1 342 972 \$, 1 295 762 \$, et 1 295 762 \$ respectivement alors que la moyenne des frais généraux et les pertes avant radiation pour les six dernières périodes équivalentes étaient 1 148 565 \$, 1 170 217 \$ et 2 770 212 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Depuis 2006, la Société a augmenté ses activités d'opération et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante de nos frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux exigences réglementaires touchant la

gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

Performance globale

Au cours de l'année fiscale 2008, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 409 357 \$ pour le projet Bloc J et 149 575 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 1 503 553 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et 108 288 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière. La totalité du 409 357 \$ investi en dépenses d'exploration marine fut investie sur le projet Bloc J et est composée de 400 898 \$ (475 092 \$ en 2007) en frais d'administration, géologues, frais de consultation, taxes et permis; 8 459 \$ (10 802 \$ en 2007) en frais de déplacements et 0 \$ (1 017 659 \$ en 2007) en dépense d'exploration géophysique.

Durant l'année fiscal 2008, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 188 195 \$ (ou 13 %), (1 295 762 \$ contre 1 483 957 \$), les frais généraux ont diminué de 207 876 \$ (ou 13 %) alors que les autres coûts ont augmenté de 19 681 \$.

La diminution des frais généraux de 207 876 \$ (ou 13 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux fait que les augmentations de : 80 714 \$ des honoraires professionnels (306 151 \$ contre 225 977 \$); de 6 409 \$ en frais de voyage (132 183 \$ versus 125 774 \$); de 16 923 \$ des frais de bureau (134 031 \$ versus 117 108 \$) et 1 538 \$ en coûts de salaires et avantages sociaux (351 965 \$ versus 350 427 \$) ont été totalement effacées par les réductions de : 184 236 \$ des charges relatives aux émissions d'options comptabilisées durant la période (s.v.p. vous référer à la section pertinente de la note 8 des états financiers) (113 550 \$ contre 297 786 \$); 70 125 \$ des frais de relations publiques (154 061 \$ versus 224 186 \$) et de 43 149 \$ des de frais de divulgation d'information aux actionnaires (132 340 \$ versus 175 489 \$).

Le (47 210 \$) en autres dépenses de la Société se compose d'une perte sur change de 3 094 \$, d'autres revenus de 34 852 \$, de revenus d'intérêt de 32 211 \$ et \$ 16,759 en réduction d'un compte à recevoir. La réduction de ce compte recevable a été fortement recommandée par les vérificateurs de Noragem (PTY) Ltd, notre filiale Namibienne à part entière, sur la base que le prêt est sous entente avec un actionnaire de Woduna et ne porte ni intérêt et modalité de remboursement. La Direction est d'avis que le prêt sera remboursé en temps et lieu.

Le gain ou perte sur change de la Société résulte du fait que certains des actifs et passifs de la Société sont libellés en dollars namubiens et en dollars US. La perte sur change de 3 094 \$, pour l'exercice représente une perte de change réalisée par la Société dans le cours normal de ses opérations.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre terminé le:	FISCAL 2008				FISCAL 2007			
	31/08/08	31/05/08	28/02/08	30/11/07	31/08/07	31/05/07	28/02/07	30/11/06
	\$		\$	\$	\$		\$	\$
Frais généraux et d'administration	307,794	393,586	308,988	332,604	424,621	575,021	297,730	253,476
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	200,978	297,826	291,784	315,414	472,823	218,989	310,340	250,910
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	340,972	387,428	291,784	275,578	405,932	516,775	310,340	250,910
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	391,827	909,705	1,235,773	1,521,540	1,923,044	556,498	479,943	480,483
Actif total	7,084,557	7,396,087	7,569,768	7,906,372	8,232,960	6,473,376	6,249,107	6,093,216
Passif à court terme	484,791	430,827	465,077	468,670	526,430	966,208	794,252	1,184,807
Montant dû aux administrateurs	368,985	393,507	390,357	431,584	458,038	560,383	539,201	653,189
Avoir des actionnaires	6,230,781	6,571,753	6,714,334	7,006,118	7,248,492	4,946,785	4,915,654	4,255,219

Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Pour le trimestre terminé le 31 août 2008, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et frais relatifs aux émissions d'options se chiffrent à 307 794 \$ et 200 978 \$ respectivement, tandis qu'au cours des huit derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 361 718 \$ et 318 603 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Depuis 2006, la Société a augmenté ses activités opérationnelles et de marketing générant une augmentation des dépenses de déplacement, de rémunération, de relations publiques et des frais de divulgation d'information aux actionnaires; 2) Les charges relatives aux émissions d'options représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 8 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les frais de vérification, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, il en coûte, par trimestre, maintenant en moyenne 300 000 \$ en frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Performance trimestrielle globale

Au cours du quatrième trimestre, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 137 544 \$ pour le projet Bloc J et 72 673 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib, contre 113 727 \$ en dépenses d'exploration marine et 108 288 \$ en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante l'année dernière. La totalité du 137 544 \$ investi en dépenses d'exploration marine fut investie sur le projet Bloc J et est composée de 136 525 \$ (64 444 \$ en 2007) en frais d'administration, géologues, frais de consultation, taxes et permis; 1 019 \$ (1 283 \$ en 2007) en frais de déplacements et 0 \$ (48 000 \$ en 2007) en dépenses d'exploration géophysique.

Durant la période, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 64 960 \$ (ou 16 %), (340 972 \$ contre 405 932 \$), les frais généraux ont diminué de 116 827 \$ (ou 28 %).

Situation de trésorerie

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Les États Financiers ne reflètent pas le ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Ces ajustements peuvent être matériels.

Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2008 se chiffraient aux environs de 200 000 \$ par trimestre. Pour l'exercice 2009, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can se chiffrent encore, à environ 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

La relance des activités d'exploration d'Afri-Can ont débuté durant l'année fiscale 2007. Durant la période fiscale 2008, les besoins en capitaux reliés à l'exploration approchaient les 140 000 \$ par trimestre. De ce montant, les besoins en capitaux reliés à l'exploration marine, excluant les coûts reliés au contrat de IMDH approchaient les 102 000 \$ par trimestre alors les besoins en capitaux reliés à l'exploration du projet Haib approchaient les 37 000 \$ par trimestre. La Société envisage que les fonds requis en 2009 pour financer ses activités d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement 100 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

Ressources financières

Au 31 août 2008, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 92 964 \$ (versus un fonds de roulement de 1 396 614 \$ au 31 août 2007).

Les fonds de roulements de la Société au 31 août 2008, incluent un montant de 40 000 \$ remboursé le 19 septembre 2008 par l'émission de 300 000 actions de la Société. (vous référer aux communiqués de presse de la Société du 21 août 2008 et du 19 septembre 2008).

De plus le fonds de roulement de la Société au 31 août 2008 inclut aussi une somme à payé 425 800 \$ (435 607 \$ à au 31 août 2007) qui représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction quant à la somme à être facturés en vertu du tarif journalier location de navire en dollars Américain avec IMDH.

Le paiement de toutes futures factures de IMDH sont sujet aux termes de l'entente entre les parties, elles ne seront facturés que 30 jours après la complétion du programme complet, et vertu des termes de l'entente il existe une probabilité que le paiement des factures ne demandera pas de déboursés des ressources financières de la société. (pour de plus amples détails, s.v.p. vous référer aux sections afférentes de la discussion aux états financiers et à la note 14 des états financiers, nommée Concessions marines).

Les actifs à court terme de la Société au 31 août 2008 comprennent les éléments suivants : 300 398 \$ (974 777 \$ au 31 août 2007) de trésorerie; 51 313 \$ (815 395 \$ au 31 août 2007) de sommes à recevoir et 40 116 \$ (132 872 \$ au 31 août 2007) de dépenses payées d'avance. Les passifs à court terme atteignaient 484 791 \$ (526 430 \$ au 31 août 2007). Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 58 991 \$ (38 526 \$ au 31 août 2007), des frais courus à payer de 425 800 \$ (435 607 \$ au 31 août 2007), et des charges à payer aux administrateurs et à des sociétés appartenant à des administrateurs de 0 \$ (52 297 \$ au 31 août 2007).

Pour corriger son fonds de roulement déficitaire, la Société devra conclure de nouveaux placements privés durant l'année fiscale 2009.

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministères des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck Cominco est engage des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluant différentes options de paiements, ont été ratifiés par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Annuelle tenue le 23 février 2006. (pour de plus amples details, se référer à la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

Il est important de mentionner, que les coûts complets de la conversion du vaisseau "MV DP The Explorer" en un vaisseau dédié à l'échantillonnage marin sont à la seule charge d'IMDH, le propriétaire et opérateur du vaisseau. Quand il sera opérationnel sur la concession d'Afri-Can, le Bloc J en Namibie, le vaisseau "MV DP The Explorer", sous contrat pour la conduite d'un programme d'échantillonnage ayant pour but de delimitier des ressources diamantifères, le taux quotidien ne sera pas influencé par les délais encourus par IMDH lors de la conversion du vaisseau à Singapour.

En vertu des termes de l'entente avec IMDH, les engagements financiers de la société relatifs au Bloc J pour les périodes couvertes par le rapport de gestion sont :

- Une obligation minimum de paiement de 500 000 US \$ durant l'année fiscale 2007. Ce montant inclut le paiement de 300 000 \$ US que doit faire la Société au moment de la mobilisation, et un autre paiement approximatif de 200 000 US \$ couvrant la consommation d'essence 30 jours après la facturation. Au 31 août 2007, le contracteur a reçu son paiement de 300 000 \$ US pour les frais de mobilisation et une facture de 236 343 US \$ (253 691 CDN \$) couvrant les frais de consommation d'essence pour l'utilisation du vaisseau a été payée durant le dernier trimestre de 2007;
- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2008;
- Aucune obligation minimum de paiement à IMDH durant l'année fiscale 2009, mais la société sera responsable de la consommation de carburant du vaisseau et ce à la fin de chaque mois d'utilisation. La dépense en carburant pour le programme de délimitation des ressources est estimé à approximativement 350 000 US \$.

À la fin du programme de délimitation des ressources, la balance due à IMDH est estimée à approximativement 1,8 millions US \$. Le montant exact due à IMDH par la Société sera stipulé au plus tard 30 jours après la terminaison du programme d'échantillonnage, soit à la date où IMDH devra informer la Société du choix de son option de paiement

Tel que déjà stipulé, le paiement de toutes factures à IMDH est sujet aux termes de l'entente entre les parties et en vertu des termes de l'entente, il existe une probabilité que le paiement de factures n'entraîne pas de déboursés affectants les ressources financières de la Société. (pour plus amples détails, voir la note 14 des États Financiers, intitulée Engagements).

De plus, basé sur des événements historiques, il est possible que des diamants soit récupérés pendant le programme d'exploration. La vente de ces diamants, qui seront la propriété exclusive de la Société, pourrait généré suffisamment de revenus pour couvrir entièrement ou partiellement les coûts du programme d'échantillonnage.

La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés, des exercices de bon de souscriptions et/ou options, soit par des partenariats stratégiques.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

- Le 1er janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

- Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture d'un poste distinct du cumul des autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.
- Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2008 et 2007, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, «Rémunérations et autres paiements à base d'actions»). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des gîtes miniers concernés sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer, des frais courus et les dus aux administrateurs. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 31 août 2008, les liquidités de la Société étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les actions en circulation

Durant la période, la Société n'a pas complété de placements privés, 809,254 options ont été exercé et aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 31 août 2008 Afri-Can comptait 146 367 644 (145 558 390 au 31 août 2007) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 36 944 206 \$ (ou de 0,25 \$ par action de valeur d'émission), 14 884 808 bons de souscription (14 976 808 au 31 août 2007) et 7 735 746 options (6 195 000 au 31 août 2007) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 168 988 198.

Au 12 décembre 2008 Afri-Can comptait 146 667 644 (145 558 390 au 31 août 2008) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 36 944 206 \$ (ou de 0,25 \$ par action de valeur d'émission), 14 976 808 bons de souscription (14 884 808 au 31 août 2008) et 7 735 746 options (7 735 746 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 169 380 198.

Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 146 667 344 étaient en circulation à la date des présentes.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé, un montant de 59 899 \$ (55 290 \$ en 2007) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 0 \$ (21 750 \$ en 2007) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital-actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 130 000 \$ (129 960 \$ en 2007) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Durant la période, 34 852 \$ de dépenses (31 157 \$ en 2007) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par des administrateurs de la société.

De plus, au cours de la même période, un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2007) en honoraires au Président du conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées. Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement.

Le total de 368 985 \$ dû aux administrateurs (510 335 \$ au 31 août 2007) au 31 août 2008, se compose de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109A2 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

FACTEURS DE RISQUE

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

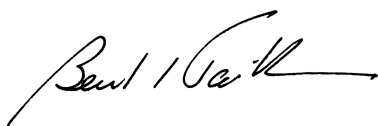
Tous les gîtes miniers de la Société détenus en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 12 décembre 2008

États financiers consolidés de

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Pour les exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers consolidés d'Afri-Can, Société de minéraux marins, et de toute l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, le cas échéant, les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné l'information financière présentée dans le présent rapport et s'est assurée qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et deux de ses trois membres sont des administrateurs externes. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin d'examiner les questions relatives aux contrôles internes, aux résultats de la vérification, aux conventions comptables et aux sujets connexes. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., un cabinet indépendant de comptables agréés, a reçu le mandat de vérifier les états financiers consolidés de la société et de fournir une opinion indépendante à leur égard.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la société pour les exercices terminés les 31 août 2008 et 2007 sur les recommandations du comité de vérification.

(s) Pierre Léveillé

Pierre Léveillé
Président et chef de la direction
financière

(s) Bernard J. Tourillon

Bernard J. Tourillon, MBA
V.-p. exécutif et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 12 décembre 2008



Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Afri-Can, Société de minéraux marins

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Afri-Can, Société de minéraux marins (une société engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers) aux 31 août 2008 et 2007 et les états consolidés des frais d'exploration et de développement reportés, des résultats et résultat étendu, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2008 et 2007, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(S) RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 12 décembre 2008

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

États financiers

Bilans consolidés	1
État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés	2
État consolidé des résultats et résultat étendu.....	3
État consolidé du déficit	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 24

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

Aux 31 août 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	300 398	974 777
Sommes à recevoir (note 4)	51 313	815 395
Frais payés d'avance	40 116	132 872
	391 827	1 923 044
Immobilisations (note 5)	15 170	16 288
Gîtes miniers (note 6)	978 621	978 621
Frais d'exploration et de développement reportés (note 7)	5 698 939	5 140 007
Fonds détenus en fidéicommiss liés au projet Haib	-	175 000
	7 084 557	8 232 960
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	58 991	38 526
Frais courus	425 800	435 607
Sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs	-	52 297
	484 791	526 430
Sommes à payer à des administrateurs (note 8)	368 985	458 038
	853 776	984 468
Capitaux propres		
Capital-actions, options et bons de souscription (note 9)	36 944 206	36 812 755
Surplus d'apport (note 9)	1 643 210	1 377 084
Déficit	(32 356 635)	(30 941 347)
	6 230 781	7 248 492
	7 084 557	8 232 960

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)
Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(s) Pierre Léveillé _____, Pierre Léveillé, administrateur

(s) Marcel Drapeau _____, Marcel Drapeau, administrateur

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des frais d'exploration et de développement reportés
Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :		
Projets marins :		
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, taxes et permis	400 898	475 092
Frais de déplacement	8 459	10 802
Frais d'exploration géophysique	-	1 017 659
Projet terrestre de métaux primaires (Haib) :		
Honoraires de gestion de projet, des géologues et de consultation, taxes et permis	149 575	108 288
Augmentation durant l'exercice	558 932	1 611 841
Solde au début	5 140 007	3 528 166
Solde à la fin	5 698 939	5 410 007

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des résultats et résultat étendu
Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Frais généraux et administratifs :		
Frais de déplacement	132 183	125 774
Honoraires professionnels	306 151	225 977
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	351 965	350 427
Rémunération à base d'actions relatifs à des salaires, charges sociales et honoraires de gestion	113 550	297 786
Frais de bureau	134 031	117 108
Information aux actionnaires et droits d'inscription	132 340	175 489
Relations publiques	154 061	224 186
Intérêts	3 634	18 140
Frais bancaires	8 478	8 874
Amortissement des immobilisations	6 579	7 087
	1 342 972	1 550 848
Autres :		
Perte (gain) de change	3 094	(26 295)
Revenus nets de placements	(32 211)	(9 439)
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	16 759	-
Frais administratifs recouverts (note 13)	(34 852)	(31 157)
	(47 210)	(66 891)
Perte nette et résultat étendu	1 295 762	1 483 957
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	145 923 218	123 494 652

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé du déficit

Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Déficit au début	30 941 347	29 457 390
Perte nette	1 295 762	1 483 957
Changement au niveau de l'échéance des bons de souscription	119 526	-
Déficit à la fin	32 356 635	30 941 347

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

	2008	2007
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Perte nette	(1 295 762)	(1 483 957)
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations	6 579	7 087
Rémunération à base d'actions	131 418	326 221
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	1 440	(29 360)
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	16 759	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Sommes à recevoir	747 323	(20 391)
Frais payés d'avance	92 756	(130 497)
Comptes à payer	(22 011)	(81)
Frais courus	(4 880)	(37 120)
	(326 378)	(1 368 098)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Diminution des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés contrôlées par des administrateurs	(52 297)	(78 442)
Augmentation (diminution) des sommes à payer à des administrateurs	(89 053)	42 058
Émission d'actions ordinaires et d'unités	88 110	3 220 315
Frais d'émission d'actions et d'unités	(3 800)	(113 290)
	(57 040)	3 070 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Billet à recevoir	-	24 433
Acquisition d'immobilisations	(5 461)	(4 177)
Frais d'exploration et de développement reportés	(460 500)	(1 140 322)
Fonds détenus en fidéicomis liés au projet Haib	175 000	(175 000)
	(290 961)	(1 295 066)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(674 379)	407 477
Encaisse au début	974 777	567 300
Encaisse à la fin	300 398	974 777

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 31 août 2008 et 2007, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 32 356 635 \$ (30 941 347 \$ en 2007). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, conformément aux normes de l'industrie pour les sociétés au stade d'exploration et de développement de ces titres, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

2. Modification comptables

Modifications comptables récentes

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Le 1er septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers incluant des dérivés et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde du déficit à l'ouverture de l'exercice d'adoption ou comme ajustement du solde d'ouverture de l'exercice lors de l'adoption initiale, le cas échéant. La société a adopté rétroactivement ces nouveaux chapitres sans retraitement de l'exercice antérieur.

Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice. En vertu des dispositions transitoires de ces chapitres, les états financiers des exercices antérieurs de la société ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la société, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût:

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.
- Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.
- Les comptes à payer, frais courus et les dus aux administrateurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement.

Ces modifications n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 août 2008.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

2. Modifications comptables (suite)

Modifications comptables futures

Au 31 août 2008, certaines nouvelles sources premières de PCGR ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La société n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de la société se détaillent comme suit :

- En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et la société la mettra en application à compter du 1er septembre 2008.
- En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation » qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers incluant des dérivés et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et la société les mettra en application à compter du 1er septembre 2008.
- En juin 2007, l'ICCA a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 et la société les mettra en application à compter du 1er septembre 2008.

Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir ainsi que la présentation et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date de basculement des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière (IRFS). Ainsi, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La société passera des PCGR canadiens aux IFRS durant le premier trimestre de l'exercice financier se terminant le 31 août 2012 au moment où elle établira l'information financière tant courante que comparative en se conformant aux IFRS. La compagnie s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. La société évalue actuellement les incidences de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

3. Principales conventions comptables :

a) Base de présentation:

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux charges, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des frais courus en regard des opérations marines pour les frais de mobilisation et les coûts du carburant tel que décrit dans la note 14, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

d) Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées aux résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées aux résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées aux postes Revenus nets de placements.

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.) Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés aux résultats au poste Revenus nets de placement.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

3. Principales conventions comptables (suite):

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 et 5 ans

f) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des frais reportés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts d'acquisition capitalisés ainsi que les frais d'exploration et de développement du gîte minier en question seront alors reclassés à titre de gisements miniers et seront amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte minier ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte minier ainsi que les frais d'exploration et de développement seront réduits à leur valeur de réalisation nette connue.

Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels gîtes. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés ne représentent pas nécessairement la valeur réelle ou future.

g) Impôts sur les bénéfices :

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société comptabilise une provision pour moins-value à l'égard de l'actif d'impôts futurs si, selon l'information dont elle dispose, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité de l'actif d'impôts futurs ne pourra être réalisée.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

3. Principales conventions comptables (suite):

h) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 9.

i) Régime de rémunération à base d'actions :

La société comptabilise les options octroyées selon la méthode de la juste valeur établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes afin de constater le coût de la rémunération lors des émissions des options octroyées à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants. En conséquence, la rémunération est imputée aux résultats dans les états financiers ou aux frais d'exploration et de développement reportés sur la période d'attribution avec un crédit correspondant au surplus d'apport. Toute contrepartie reçue au moment de l'exercice des options ou de l'achat des actions est portée au compte de capital-actions; le coût de rémunération correspondant est constaté à titre de surplus d'apport.

j) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises de la société canadienne et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

(k) Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en termes de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration des lieux seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

(l) Frais d'émission d'actions et d'unités

Les frais d'émission d'actions et d'unités sont comptabilisés en réduction du capital-actions.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

4. Sommes à recevoir :

	2008	2007
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	26 071	22 415
Souscriptions à recevoir	-	775 000
Autres	25 242	17 980
	51 313	815 395

5. Immobilisations :

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 563	46 301	6 262
Matériel informatique	66 311	57 403	8 908
	118 874	103 704	15 170

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	52 073	44 668	7 405
Matériel informatique	64 080	55 197	8 883
	116 153	99 865	16 288

6. Gîtes miniers :

	Solde au 31 août 2007	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

6. Gîtes miniers (suite):

	Solde au 31 août 2006	Ajouts (ajustements)	Solde au 31 août 2007
	\$	\$	\$
Namibie – Namibian Gemstones (1)	1	-	1
Namibie – Bloc J Woduna (participation) (2)	896 206	-	896 206
Namibie – projet terrestre de métaux primaires Haib (3)	82 414	-	82 414
	978 621	-	978 621

(1) Aux 31 août 2008 et 2007, la société détient une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones.

(2) La participation de la société dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.

(3) En 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente modifiée avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South ») concernant l'option pour la société d'acquérir une participation indivise de 70 % dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. Plus tard en 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente d'option et d'exploitation (« l'entente d'option ») avec Cooper Resources Corporation (« CRC ») selon laquelle CRC acquiert l'option de la société visant la gestion des programmes d'exploration et l'acquisition d'une participation indivise de 70 % dans le projet de cuivre Haib. Le 20 juin 2007, Deep South a informé la société qu'elle considérait que CRC s'était retirée de l'entente d'option parce que CRC n'avait pas versé de dépenses d'exploration dans le projet. Entre le 20 juin 2007 et le 2 juillet 2008, la société n'a pas d'autres engagements envers Deep South et conformément à l'entente d'option, elle a reçu tous les versements et investissements de CRC.

Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib en Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Afri-Can met fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente. Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourageant des dépenses

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

6. Gîtes miniers (suite):

d'exploration totalisant 2 millions US \$ et en encourant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquit son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US \$, % payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

7. Frais d'exploration et de développement reportés :

	Solde au 31 août 2007	Ajouts	Solde au 31 août 2008
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	5 031 719	409 357	5 441 076
Namibie – Projet terrestre de métaux primaires Haib (1)	108 288	149 575	257 863
	5 140 007	558 932	5 698 939

	Solde au 31 août 2006	Ajouts	Solde au 31 août 2007
	\$	\$	\$
Namibie – Bloc J Woduna	3 528 166	1 503 553	5 031 719
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib (1)	-	108 288	108 288
	3 528 166	1 611 841	5 140 007

- (1) Un montant de 108 288 \$ inclus dans les frais d'exploration et de développement reportés représente des paiements faits à Deep South afin de couvrir tout frais d'exploration future concernant le développement du projet Haib.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

8. Sommes à payer à des administrateurs :

Les sommes à payer à des administrateurs ne portent pas intérêt et sont remboursables le ou après le 1 septembre 2009.

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	2008		2007	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début	145 588 390	36 812 755	118 642 434	33 519 419
Payées en espèces	-	-	16 316 095	2,003,194
Souscriptions à recevoir (note 4)	-	-	5 166 726	648 996
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(3 800)	-	(129 787)
Émises en espèces lors de l'exercice d'options	809 254	88 110	800 000	129 393
Émises en espèces lors de l'exercice de bons de souscription	-	-	4 633 135	752 815
Transférées au surplus d'apport à l'expiration des bons de souscription	-	-	-	(101 725)
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice des options	-	47 141	-	-
Solde à la fin	146 367 644	36 944 206	145 558 390	36 812 755

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses salariés, dirigeants, administrateurs, et consultants de la société d'acquérir des actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de dix ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elles sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'émission dans le cadre du régime doit correspondre à 14 000 000 actions ordinaires (8 728 746 actions ordinaires en 2007) et le nombre maximal

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un seul détenteur dans le cadre des options d'achat d'actions ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution, et 2 % dans le cas de consultants et de personnes pratiquant des activités de relations publiques.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la société a attribué 2 885 000 options d'achat d'actions (3 560 000 en 2007) à des salariés et à des non-salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon la moyenne pondérée des hypothèses suivantes :

	2008	2007
Taux de rendement des dividendes	Nil %	Nil %
Volatilité prévue	75 %	70 %
Taux d'intérêt sans risque	3,17 %	4,30 %
Durée moyenne prévue des options	2,85 ans	4,39 ans
Juste valeur estimative de chaque option	0,07 \$	0,10 \$

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	6 195 000	0,18	3 625 000	0,13
Attribuées	2 885 000	0,16	3 560 000	0,23
Expirées	(535 000)	0,17	(190 000)	0,28
Exercées	(809 254)	0,11	(800 000)	0,12
Solde à la fin	7 735 746	0,18	6 195 000	0,18

Options pouvant être exercées au 31 août 2008 :

Fourchette des prix d'exercice	Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en cours pendant l'exercice 2008	Durée moyenne prévue	Prix d'exercice moyen prévu
			\$
0,12 \$ à 0,18 \$	4 910 746	1,61 ans	0,14
0,20 \$ à 0,25 \$	2 825 000	3,54 ans	0,25
	7 735 746	2,31 ans	0,18

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Bons de souscription :

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	2008		2007	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice
		\$		\$
Solde au début	14 976 808	0,19	11 401 062	0,19
Émis	-	-	11 135 443	0,20
Exercés	-	-	(4 633 135)	0,16
Expirés	(92 000)	0,18	(2 926 562)	0,25
Solde à la fin	14 884 808	0,19	14 976 808	0,19

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2008 :

Nombre	Prix d'exercice	Échéance
	\$	
60 000	0,15	Janvier 2009
4 447 423	0,18	Février 2009
1 317 019	0,18	Juin 2009
9 060 366	0,20	Août 2009
14 884 808		

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la société n'a pas émis de bons de souscription (11 075 443 en 2007) dans le cadre de placements privés et a attribué aucun bon de souscription de courtier (334 033 en 2007). La juste valeur des bons de souscription accordés en 2007 a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes selon les hypothèses moyennes prévues suivantes :

	2008	2007
Taux de rendement des dividendes	-	Nil %
Volatilité prévue	-	73 %
Taux d'intérêt sans risque	-	4,28 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	-	2 ans
Juste valeur estimative de chaque bon de souscription	-	0,11 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la société n'a pas constaté de frais d'émission d'actions et d'unités (26 497 \$ en 2007).

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

9. Capital-actions, options, bons de souscription et surplus d'apport (suite) :

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la société a extensionné la date d'échéance de 5 764 442 bons de souscription (nil en 2007). La juste valeur à la date de l'extension des bons de souscription a été estimée selon le modèle Black-Scholes ainsi que les hypothèses moyennes prévues suivantes :

	2008	2007
Taux de rendement des dividendes	Nil %	-
Volatilité prévue	74 %	-
Taux d'intérêt sans risque	3,20 %	-
Durée moyenne prévue des bons de souscription	0,68 ans	-
Juste valeur estimative de chaque bon de souscription	0,18 \$	-

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	2008	2007
Solde au début	\$ 1 377 084	\$ 450 450
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liées aux éléments suivants :		
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion relatifs aux salariés	113 550	297 786
Relations publiques	17 868	28 435
Frais d'exploration et de développement reportés	62 323	11 724
Bons de souscription de courtiers	-	26 497
Transfert du capital-actions à l'expiration des bons de souscription	-	101 275
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission de capital-actions	-	367 306
Bons de souscription émis par l'entremise de l'émission de capital-actions compris dans les souscriptions à recevoir (note 4)	-	126 004
Changement au niveau de la date d'échéance de bons de souscription	119 526	-
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice d'options	(47 141)	(32 393)
Solde à la fin	1 643 210	1 377 084

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

10. État des flux de trésorerie :

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	2008	2007
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :		
Intérêts versés	3 634	18 140
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Rémunération à base d'actions compris dans les relations publiques	17 868	28 435
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les frais courus	-	430 727
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	53 268	10 792
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat à des non-salariés	62 323	11 724
Frais d'émission d'actions relatifs aux bons de souscription de courtiers	-	26 497
Avance à une société contrôlée par un administrateur à la suite de la réduction des sommes à payer à des administrateurs	-	98 000

11. Instruments financiers :

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants (note 1).

Risque de crédit :

L'encaisse est détenue en partie dans une banque étrangère.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

11. Instruments financiers (suite):

Juste valeur :

Sommes à payer à des administrateurs

La juste valeur des sommes à payer à des administrateurs n'a pas été déterminée étant donné que des contraintes de temps et d'argent ne permettent pas de le faire avec suffisamment de fiabilité, notamment parce que les sommes à payer ne sont pas négociées sur un marché public.

Risque de change :

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus libellés en dollars américains, en dollars namibiens et en euros. Aux 31 août 2008 et 2007, les éléments d'actif libellés en dollars américains et en dollars namibiens sont constitués d'encaisse et de sommes à recevoir totalisant 4 488 \$ US et 436 101 \$ N (6051 \$ US et 27 771 \$ N en 2007); les comptes à payer et frais courus libellés en dollars américains, en dollars namibiens et en euros totalisent 407 233 \$ US, 4 899 \$ N et nil € (410 172 \$ US, nil \$ N et 7 600 € en 2007).

La société n'achète pas de contrats de change pour réduire le risque de fluctuation des taux auquel elle est exposée.

12. Impôts sur les bénéfices :

Aux 31 août 2008 et 2007, les incidences fiscales sur des actifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Gîtes miniers et frais d'exploration & de développement reportés	6 083 709	6 134 408
Report des pertes autres qu'en capital	4 426 155	4 585 866
Frais d'émission de capital-actions	80 832	134 547
Perte sur dévaluation d'un montant à recevoir	5 964	-
Report des pertes en capital	967 700	967 700
Provision pour moins-value	(11 564 360)	(11 822 521)
Total de l'actif des impôts futurs	-	-

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

12. Impôts sur les bénéfices :

La provision pour impôts diffère du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec : 31,27 % en 2008 et 32,02 % en 2007) en raison des éléments suivants :

	2008	2007
	\$	\$
Économie d'impôts sur les bénéfices selon le taux canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec)	(405 185)	(475 163)
Augmentation (diminution) résultant de :		
Écart du taux d'imposition d'une filiale étrangère	(297 966)	(328 193)
Recotisation des pertes autres qu'en capital	578 768	-
Pertes expirées	286 084	288 790
Dépenses de rémunération à base d'actions	109 393	191 178
Autres	(12 933)	(47 890)
Écart temporaire déductible non constaté pour l'exercice	(258 161)	371 278
	-	-

Au 31 août 2008, la société a accumulé des pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées afin de réduire un éventuel revenu imposable au cours des exercices ultérieurs. Ces pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2009	759 695	981 728
2010	779 998	981 220
2014	990 288	1 186 784
2015	965 895	1 134 083
2026	1 041 542	1 154 801
2027	1 185 997	1 179 962
2028	1 199 033	1 194 704
	6 922 448	7 813 282

Au 31 août 2008, la société a aussi des pertes fiscales relatives à sa filiale étrangère en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., pouvant être reportées d'un montant approximatif de 1 782 000 \$. Les pertes relatives à cette filiale étrangère peuvent être reportées indéfiniment sous réserve de tests relativement à la poursuite des activités.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

13. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	2008	2007
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	130 000	129 060
Honoraires professionnels d'administrateurs	134 899	130 290
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	21,750
Frais administratifs recouvrés auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(34 852)	(31 157)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

14. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

Activités marines :

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMD ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrétera un navire d'IMD afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMD aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

14. Engagements :

Option 1

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMD aura également le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

Option 2

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMD détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMD, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

Option 3

IMD aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMD choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMD en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMD, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMD, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMD comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les partis en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires
Aux 31 août 2008 et 2007

14. Engagements (suite) :

société et, le cas échéant, IMD devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 août 2008, l'investissement en matière d'exploration et de mise en valeur de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5,4 M\$.

Relations avec les investisseurs

La société a retenu les services du cabinet Relations Publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Le cabinet PaRadox reçoit des honoraires mensuels de 5 000 \$ et a reçu 500 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,16 \$ par action, pouvant être exercées en tout temps avant le 20 mars 2010. Au cours de l'exercice 2008, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois. L'entente peut être annulée par l'une ou l'autre des parties sur réception d'un avis de 30 jours, et chaque partie peut annuler l'entente en donnant un avis de 30 jours.

Baux

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2009	18 035
2010	18 479
2011	6 209
	<hr/> 42 723 <hr/>

15. Événement subséquent

Le 19 septembre 2008, la société a émis 300 000 actions en contrepartie du paiement de frais pour services géotechniques rendus représentant 40 000 \$, le tout relativement au projet terrestre de métaux primaires (Haib).